



**SAGE**  
**doller**



Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

## Diagnostic du bassin versant Les enjeux du SAGE

Conseil Général  
**Haut-Rhin**



Service Aménagement des Rivières  
100 Avenue d'Alsace BP 20351  
68006 COLMAR



**AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN•MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Direction  
départementale  
des Territoires  
Haut-Rhin

Version du 18 décembre 2013

## Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<i>Ce qu'attend le SDAGE Rhin-Meuse .....</i>	<i>3</i>
<i>Généralités .....</i>	<i>3</i>
<i>Sur le bassin versant de la Doller.....</i>	<i>3</i>
<i>Ce que relèvent les Commissions Thématiques .....</i>	<i>4</i>
<i>La méthodologie de diagnostic du bassin versant .....</i>	<i>4</i>
<b>Les enjeux du SAGE de la Doller .....</b>	<b>4</b>
<i>Thématique "Milieux aquatiques"</i>	
<i>Enjeu « zones humides ».....</i>	<i>5</i>
<i>Enjeu « continuité écologique des cours d'eau ».....</i>	<i>6</i>
<i>Enjeu « mobilité latérale des cours d'eau ».....</i>	<i>7</i>
<i>Enjeu « biodiversité et plantes invasives » .....</i>	<i>8</i>
<i>Enjeu « inondation ».....</i>	<i>9</i>
<i>Thématique "Ressources en eau"</i>	
<i>Enjeu « Quantité des eaux».....</i>	<i>10</i>
<i>Enjeu « Qualité des eaux» .....</i>	<i>12</i>
<i>Thématique "Pressions sur le smilieux aquatiques"</i>	
<i>Enjeu « Assainissement des eaux usées ».....</i>	<i>14</i>
<i>Enjeu « Assainissement pluvial » .....</i>	<i>15</i>
<i>Généralités</i>	
<i>Enjeu « Communication sur le SAGE et ses enjeux » .....</i>	<i>16</i>

## Préambule

Le présent document, intitulé « Diagnostic » du bassin versant de la Doller, est issu des réflexions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de ses commissions thématiques lors des réunions suivantes à partir du document d'état des lieux du bassin versant :

- Commission thématique « milieux » tenue le 22 mai 2013 à MASEVAUX
- Commission thématique « ressources » tenue le 24 mai 2013 à MULHOUSE
- Commission thématique « pressions » tenue le 03 juin 2013 à BOURBACH-LE-BAS
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 03 juillet 2013 à MULHOUSE
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 10 septembre 2013 à MULHOUSE
- Commission Locale de l'Eau tenue le 08 octobre 2013 à MULHOUSE
- Bureau de la Commission Locale de l'Eau tenu le 19 novembre 2013 à MULHOUSE
- Commission Locale de l'Eau tenue le 18 décembre 2013 à MASEVAUX

Ce document a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Doller le 18 décembre 2013.

## ***Ce qu'attend le SDAGE Rhin-Meuse***

### **Généralités**

Le SDAGE demande aux SAGE présents sur son bassin hydrographique:

- De stopper la dégradation sur les zones humides ordinaires et remarquables
- De mener ou compléter l'inventaire des zones humides sur son périmètre
- De définir des règles de gestion sur les zones humides permettant de limiter au maximum les impacts de travaux, consignées dans un guide de bonnes pratiques sur les zones humides.
- De veiller à la gestion équilibrée des ressources en eau et de limiter les transferts entre les bassins versants
- De préserver l'intégrité des milieux naturels et la mobilité latérale des cours d'eau
- D'apporter des éléments pour l'éducation à l'environnement du Grand Public, notamment des plus jeunes
- De démontrer en quoi le SAGE met en œuvre le SDAGE et mettre en place des actions pour atteindre les objectifs du SDAGE

Par ailleurs le SDAGE préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées et le traitement des eaux pluviales polluées avant rejet vers les milieux naturels.

### **Sur le bassin versant de la Doller**

Le SDAGE identifie sur le bassin versant de la Doller :

- La Doller comme un axe migrateur prioritaire pour le saumon atlantique
- Le BAERENBACH, le DOLLERBAECHLEIN, le STEINBAECHLEIN et le GROSSRUNTZGRABEN comme axes migrateurs pour l'anguille
- La Doller comme un axe prioritaire pour le transport solide
- Des réservoirs biologiques à préserver (de la source de la Doller jusqu'au Seebach, puis du point de rejet de la station de GUEWENHEIM jusqu'à REININGUE)
- Des fuseaux de mobilité à définir sur la Doller en priorité
- Des pressions nitrates fortes sur la basse vallée de la Doller
- Des pressions phytopharmaceutiques fortes sur la basse vallée
- Des eaux souterraines fortement vulnérables (nappe de la Doller)
- La nappe de la Doller comme zone à préserver pour l'alimentation en eau potable dans le futur
- Un captage en eau potable prioritaire SDAGE 2 à RODEREN

### **Sur les autres SAGE en périphérie :**

- La reconquête de la qualité des eaux brutes sur les captages en eau potable de la Hardt susceptibles d'être exploités par le Service des Eaux de la Ville de MULHOUSE (SAGE Ill-Nappe-Rhin)

*(Note : cet enjeu est mentionné car le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse exploite également des puits de captages dans la basse vallée de la Doller)*

## ***Ce que relèvent les Commissions Thématiques***

Les échanges lors des commissions thématiques permettent d'identifier 10 enjeux majeurs sur le bassin versant de la Doller.

Ces enjeux validés par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 10 septembre 2013, sont présentés selon les thématiques « Milieux » « Ressources » et « Pressions » et **non classés par ordre de priorité** :

« Milieux » :

- Zones humides
- Continuité écologique des cours d'eau
- Mobilité latérale des cours d'eau
- Biodiversité et espèces invasives
- Inondation

« Milieux » et « Ressources » (enjeu transversal):

- Gestion quantitative de la ressource en eau

« Ressources » :

- Qualité de la ressource en eau

« Pressions » :

- Assainissement des eaux usées
- Assainissement pluvial

« Généralités » :

- Communication sur le SAGE et ses enjeux

## ***La méthodologie de diagnostic du bassin versant***

**Chacun des enjeux listés ci-dessus a été diagnostiqué à partir d'une approche selon la matrice SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats en anglais) ou Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes.**

**Un état de la réglementation en vigueur et une synthèse finale de l'enjeu complètent l'analyse.**

La réflexion est structurée pour chaque enjeu comme suit :

**Le diagnostic :**

Une ou plusieurs cartographie(s) importante(s) issues de l'état des lieux

Un paragraphe sur ce qui va bien aujourd'hui (Force)

Un paragraphe sur ce qui fait défaut (Faiblesse)

Un paragraphe sur ce qui aidera à l'action (Opportunité)

Un paragraphe sur ce qui limitera l'action (Contrainte)

**La (les) finalité(s) de l'enjeu**

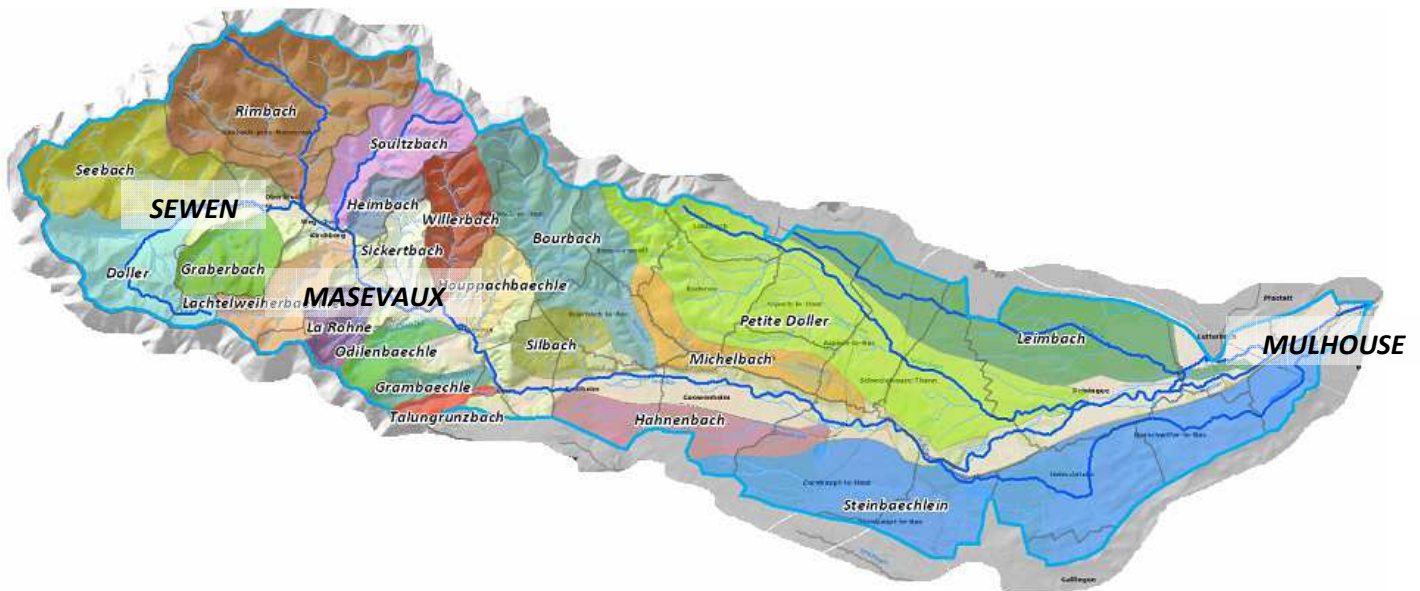
## Diagnostic des enjeux du SAGE de la Doller

### Le bassin versant de la Doller en chiffres

Le bassin versant de la Doller s'étend sur 30 communes de SEWEN à MULHOUSE pour une superficie totale de 280 km<sup>2</sup> (8 % du département du Haut-Rhin).

Les principaux affluents de la Doller sont le Seebach, le Bourbach, la Petite Doller ou Baerenbach, le Leimbach et le Steinbaechlein.

Le linéaire des cours d'eau concernés est proche de 110 km, dont 50 km pour la Doller.

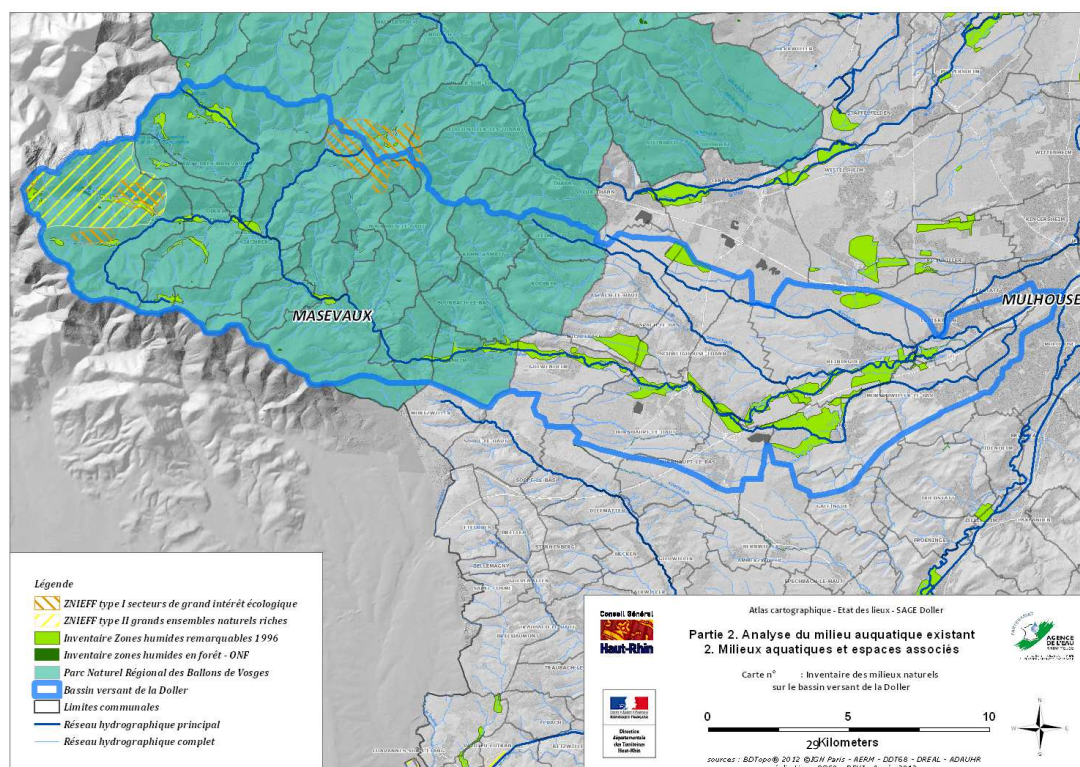


Le périmètre du SAGE : le bassin versant de la Doller

Thématique « milieux aquatiques »

Enjeu « zones humides »

Carte n°29 :



Les zones humides présentent un intérêt écologique et hydraulique à travers leur fonction épuratrice et dans la régulation des épisodes de crues et d'étiage.

La vallée de la Doller bénéficie de zones humides à fort potentiel de biodiversité. Ces zones peuvent être qualifiées comme « remarquables » lorsqu'elles abritent une biodiversité exceptionnelle. Les autres zones humides dites « ordinaires » assurent cependant un rôle clé dans l'équilibre hydrologique du bassin versant.

Bien qu'un inventaire départemental des zones humides remarquables protège depuis 1996 les zones humides majeures du bassin versant, le bassin versant ne dispose pas d'un inventaire exhaustif des zones humides ordinaires. Le SDAGE Rhin-Meuse demande à chaque SAGE de réaliser un inventaire des zones humides.

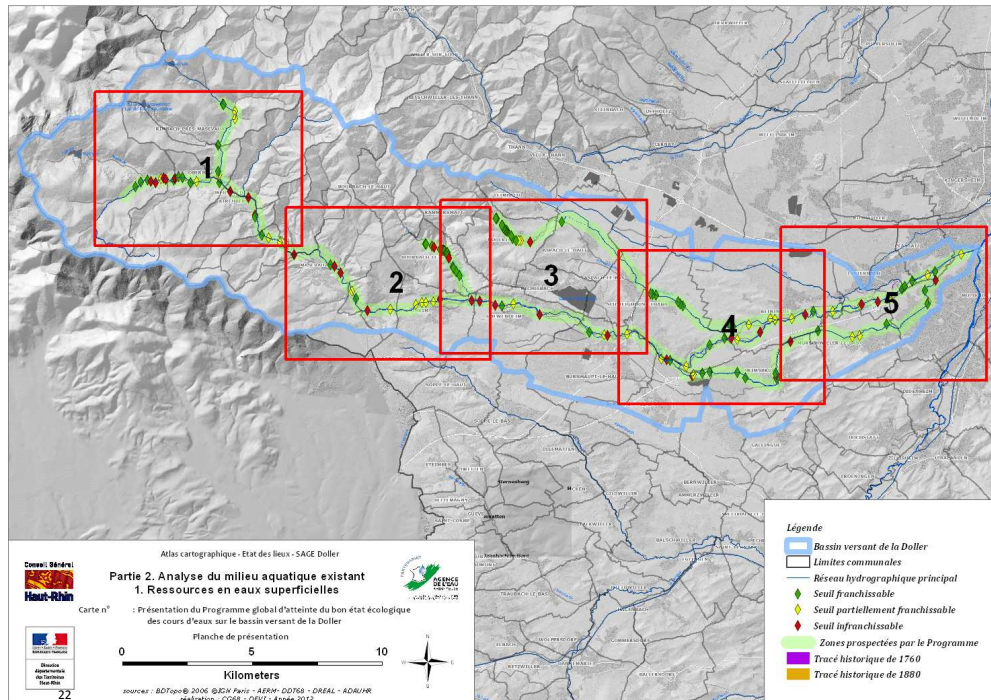
L'inventaire départemental des zones humides remarquables est en cours de révision et s'intéressera également aux zones humides ordinaires à une échelle assez précise (1/2000<sup>ième</sup>). Le bassin versant de la Doller fait l'objet de cette révision. Ce nouvel inventaire sera mis à disposition du SAGE en 2014.

Cette identification des zones humides ordinaires aura une portée vis-à-vis des documents d'occupation du sol et d'aménagement du territoire. Aussi une attention particulière devra être apportée à la concertation lors de l'élaboration du guide de bonnes pratiques pour cet enjeu.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de préserver et restaurer les zones humides du bassin versant, par un inventaire des zones humides ordinaires et par la mise à jour de l'inventaire des zones humides remarquables, ainsi que par une prise en compte de ces zones humides dans les autres politiques avec la rédaction d'un guide de bonnes pratiques de gestion de ces milieux.

## Enjeu « continuité écologique des cours d'eau »

Carte n°22 :



*La continuité écologique repose sur la libre circulation des espèces et le bon déroulement du transport solide (érosions et dépôts de graviers) dans un cours d'eau.*

Le bassin versant de la Doller présente un bon fonctionnement du transport solide longitudinal. Sur les 141 seuils inventoriés le long de la Doller et ses affluents, près de 76 seuils (54%) sont franchissables pour les populations piscicoles et les grands migrateurs.

Cependant il reste encore des seuils partiellement franchissables ainsi qu'une trentaine de seuils difficilement franchissables (21%).

La Doller est classée par le SDAGE Rhin-Meuse comme « axe migrateur prioritaire pour le saumon » à rétablir pour l'échéance 2015 ; tandis que la Petite Doller (Baerenbach), le Steinbaechlein, le Dollerbaechlein et le Grossrunzgraben sont classés comme axes migrateurs anguille à rétablir pour une échéance supérieure à 2015. Enfin les nouveaux classements de protection des cours d'eau (Art. L214-17 du code de l'Environnement) interdisent la construction de nouveaux ouvrages sur la Doller et imposent le rétablissement de la franchissabilité piscicole d'ici 2017 sur la Doller, le Seebach et le Grossrunzgraben.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller conduit actuellement un programme visant au rétablissement de la continuité écologique longitudinale des cours d'eau. Une consultation a été réalisée en 2012 auprès des communes concernées et de la Chambre d'Agriculture, et les discussions se poursuivront dans le cadre de la rédaction du SAGE.

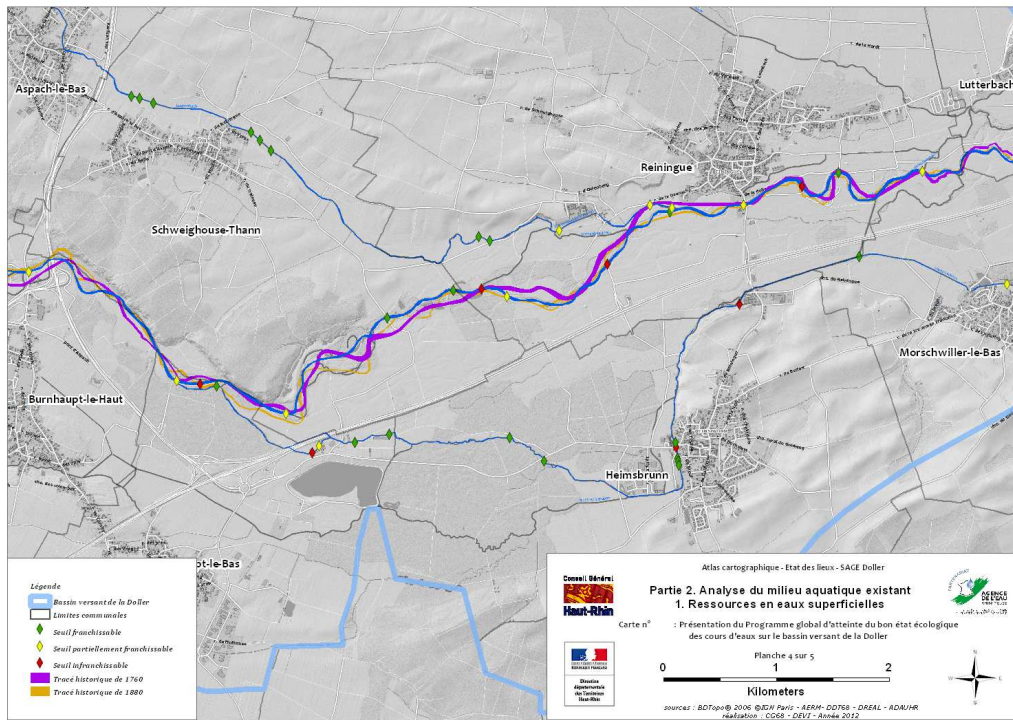
La présence d'activités liées aux ouvrages hydrauliques devra être prise en compte dans les actions du SAGE. Les réflexions devront intégrer les incidences éventuelles sur le lit et les berges de la rivière, la ligne d'eau en crues et en étiages, l'alimentation des champs d'expansion des crues et des zones humides.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif d'encourager la restauration de la continuité écologique sur la Doller et ses affluents, en veillant à la prise en compte des usages existants (conciliation) et en rétablissant la bonne qualité physique des milieux aquatiques.



## Enjeu « mobilité latérale des cours d'eau »

### Carte n°22 :



*L'enveloppe de mobilité est l'espace où le lit de la rivière est déjà allé et/ou pourrait se déplacer si les contraintes (seuils, murs, protections de berges...) étaient supprimées, par le biais de phénomènes tels que l'érosion et le dépôt sédimentaire. Cet espace est nécessaire au bon équilibre sédimentaire et écologique du cours d'eau et pérennise le rechargement en eau de la nappe d'accompagnement.*

La Doller est un cours d'eau mobile. En aval de LAUW, la Doller présente des secteurs où la mobilité latérale du cours d'eau est fonctionnelle. La ripisylve est globalement de bonne qualité.

Cependant certains seuils et protections de berges impactent la mobilité et l'érosion latérale du cours d'eau, contribuant à une banalisation de son lit. Le SDAGE demande par ailleurs la délimitation des fuseaux de mobilité sur la Doller.

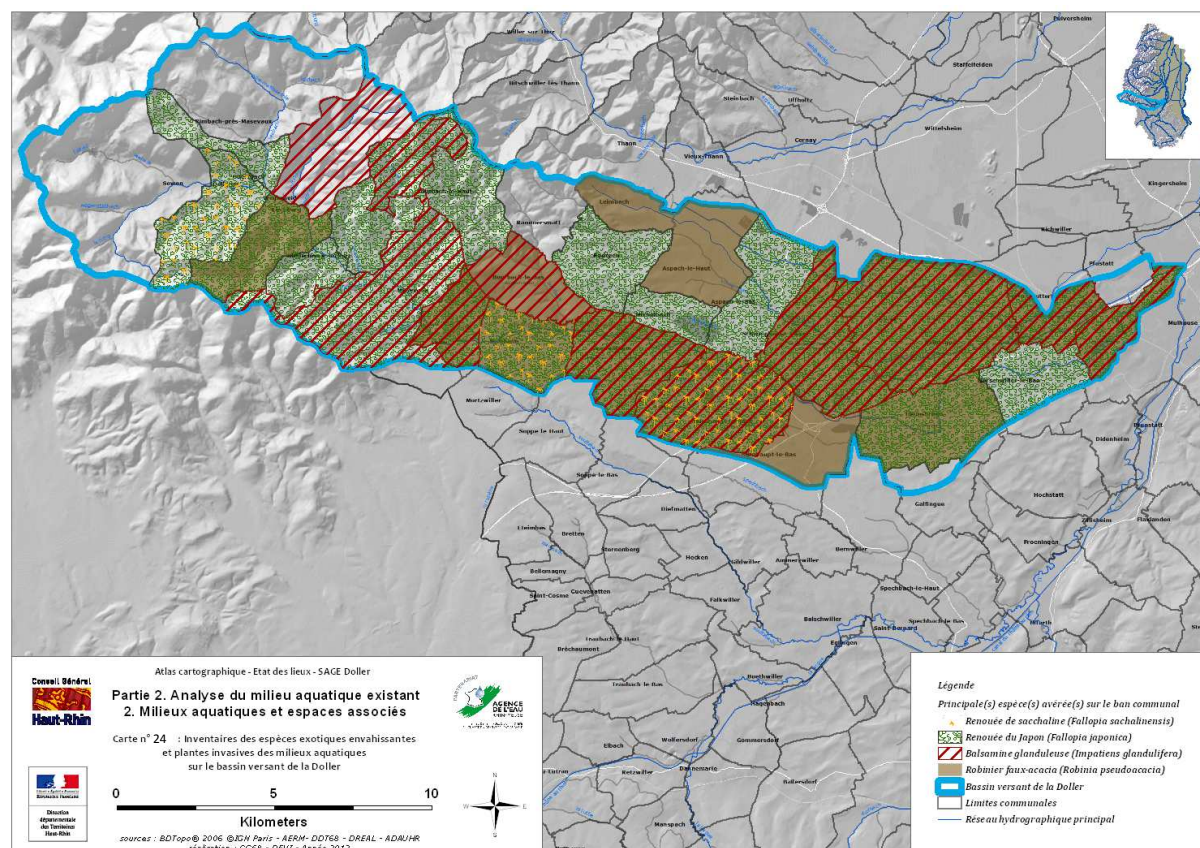
Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller (SMABD) conduit actuellement un programme global d'atteinte du bon état écologique de la Doller et de ses affluents, traitant notamment de la délimitation des fuseaux de mobilité. Une consultation auprès des communes concernées et de la Chambre d'Agriculture a été réalisée en 2012 et les discussions se poursuivront dans le cadre de la rédaction du SAGE. Le SMABD est compétent pour assurer la maîtrise de ces fuseaux de mobilité. Il peut indemniser le foncier délimité au sein des enveloppes de mobilité.

La délimitation de ces fuseaux de mobilité aura des répercussions sur le foncier, notamment agricole, et sur les activités existantes dans le lit majeur (prairies, cultures, forages pour l'alimentation en eau potable, etc.). Une concertation élargie devra être conduite pour définir les enveloppes dans lesquelles aucune protection de berge ne pourra être mise en place à l'avenir.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de poursuivre l'amélioration de la qualité physique des milieux aquatiques par l'identification, la préservation et la restauration ponctuelle des fuseaux de mobilité de la Doller.

## Enjeu « biodiversité et plantes invasives »

### Carte n°24 :



Les plantes invasives profitent du mauvais état d'une ripisylve et de la nudité du lit mineur d'un cours d'eau pour envahir ces milieux.

Le bassin versant dispose globalement d'une ripisylve de bonne qualité. La présence de castors est signalée tout le long du bassin versant, et on relève une bonne qualité du peuplement piscicole.

L'intégralité du bassin versant est cependant concernée par la problématique des plantes invasives, dont l'implantation est en phase d'expansion ce qui écarte toute possibilité d'éradication complète à un coût raisonnable.

Le grand public et les entreprises restent peu sensibilisés sur les bonnes pratiques à adopter pour limiter la propagation des plantes invasives.

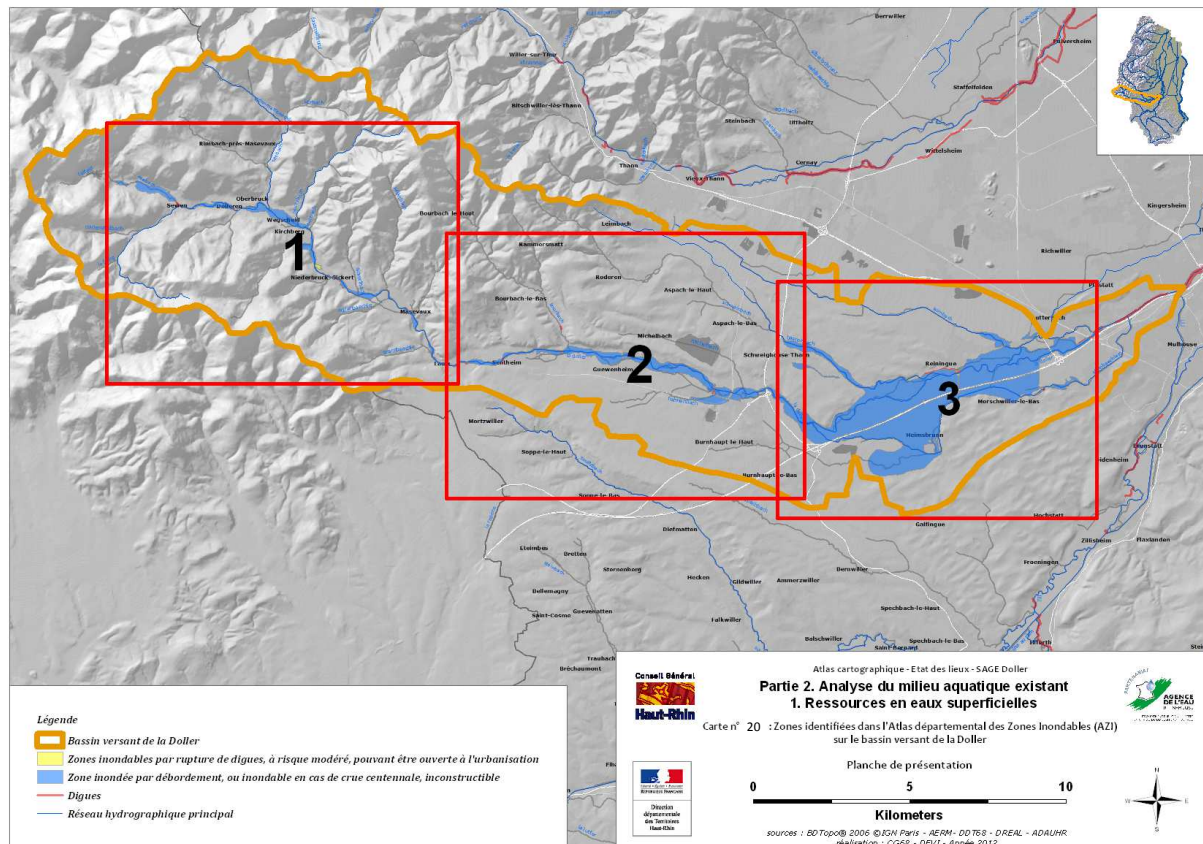
Le Département a édité un guide d'identification des plantes invasives. La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Alsace (FREDON) et le Parc des Ballons des Vosges mènent actuellement des réflexions sur les possibilités de lutte contre ces plantes invasives. Un inventaire départemental à une échelle fine de la présence de plantes invasives est en cours.

La réglementation et les autres enjeux du SAGE interdisent la lutte chimique contre les plantes invasives dans les Zones Non Traitées (ZNT) le long des cours d'eau (5 mètres au minimum de part et d'autre de la rivière). Ainsi le SAGE devra proposer d'autres formes d'actions pour améliorer la biodiversité des berges des cours d'eau.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif d'améliorer la biodiversité des milieux aquatiques et humides, et de limiter le développement des espèces invasives.

## Enjeu « inondation »

### Carte n°20 :



Le bassin de la Doller bénéficie d'une bonne préservation de ses zones inondables par l'Atlas des Zones Inondables (AZI) de 1995 (recensement des enveloppes des crues de 1983 et 1990). La vallée bénéficie d'un bon niveau de protection des villages et des populations (barrage d'Alfeld, digues, etc.).

Cependant certains villages restent impactés par les inondations. Les infrastructures présentes sur la basse vallée ont impacté les écoulements de la Doller lors des épisodes de crues.

Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Doller et de ses affluents est en cours d'élaboration. Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller est par ailleurs compétent pour la construction et l'entretien des ouvrages de protection. Des études hydrauliques sur les affluents de la Doller sont disponibles dans le cadre des programmes GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Périurbain) des communautés de communes.

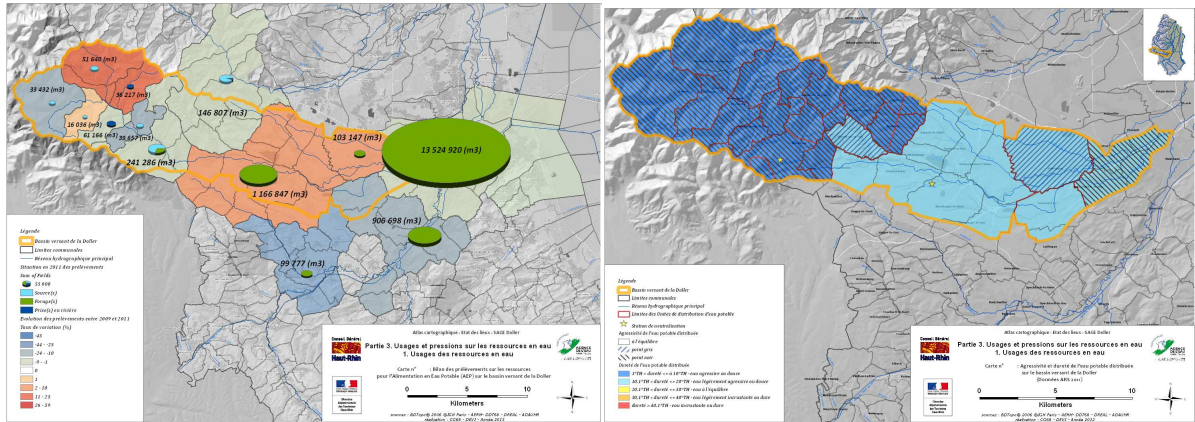
Les actions issues de cet enjeu auront des impacts sur le développement du territoire et sur l'urbanisme. Une concertation avec les acteurs et les porteurs de projet sera nécessaire pour proposer un programme d'action cohérent sur le bassin versant.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de privilégier la protection des biens et des personnes, en garantissant une bonne préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des zones industrielles non urbanisées.

Thématiques « Milieux » et « Ressources en eau »

Enjeu « Milieux et quantité des ressources en eau »

Cartes n° 41 et 49



Carte n° 18

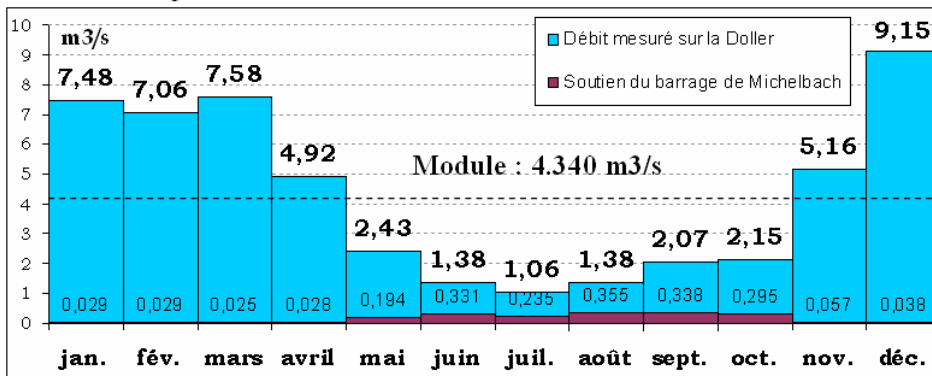
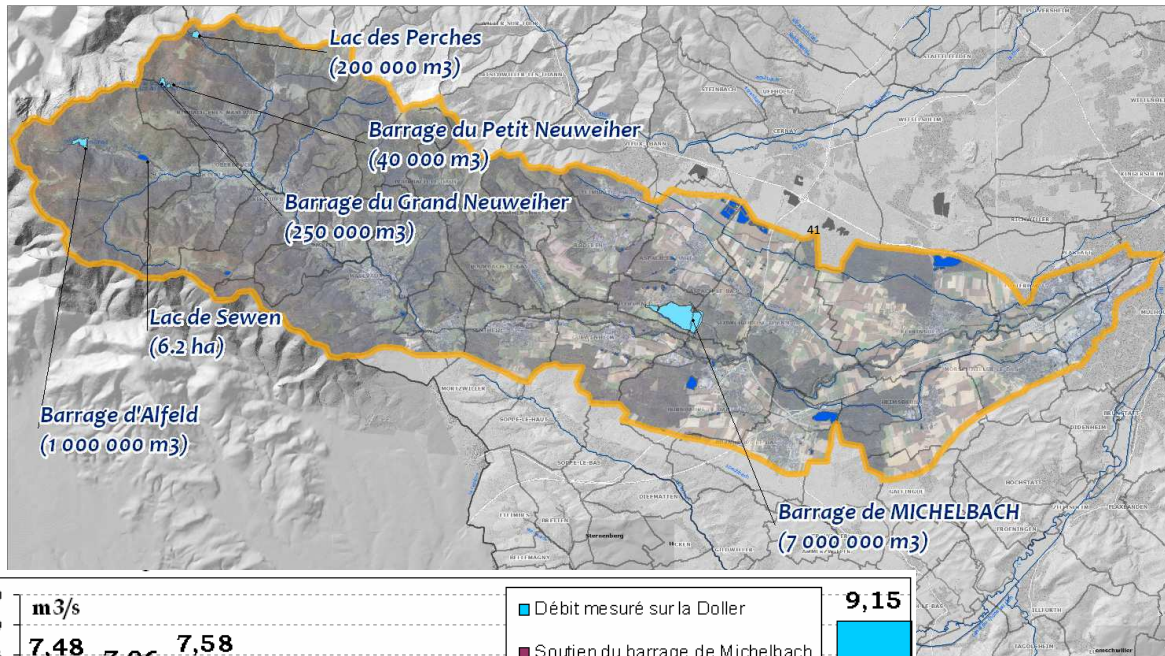


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)  
de la Doller

La vallée de la Doller dispose d'une ressource en eau très exploitée. La Doller et sa nappe d'accompagnement alimente en eau potable plus de 230 000 habitants, soit près d'un tiers de la population haut-rhinoise.

Cette ressource en eau superficielle est sensible aux étiages, c'est pourquoi elle est artificiellement soutenue par les lâchers des barrages d'Alfeld et de Michelbach. Les exploitants irrigants de la Doller ont mis en place depuis la sécheresse de 2003 des tours d'eau pour diminuer de moitié les débits de pointe prélevés. Le SDAGE Rhin-Meuse identifie la nappe d'accompagnement de la Doller comme une zone à préserver en vue de son utilisation pour l'alimentation en eau potable.

Les pressions sur la ressource en eau sont importantes dans la basse vallée de la Doller, avec encore des tensions ponctuelles sur l'alimentation du Dollerbaechlein malgré des travaux d'amélioration. Une sécurisation de l'approvisionnement en eau potable par la diversification des ressources doit être apportée sur la basse vallée. La question de la disponibilité, de l'acceptation et du mélange des eaux douces hypominéralisées issues des ressources de montagne (nappe de la Doller et retenue de Michelbach), et de celles calcaires de la plaine d'Alsace (Hardt), devra être abordée.

Dans la haute vallée, des améliorations sur les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable et sur la sécurisation de leur approvisionnement par interconnexion des communes sont préconisées par le Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) qui a réalisé en 2013 une étude diagnostic des réseaux et des ressources en eau.

En termes d'opportunités, la Chambre d'Agriculture mène auprès des exploitants irrigants une étude sur la recherche de solutions de substitution des points de prélèvements dans les eaux superficielles par des forages dans les eaux souterraines. Le Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach mène une réflexion sur la mise en place d'un second barrage. La Ville de Mulhouse réalise actuellement un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Une réflexion est menée par l'Office International de l'Eau (OIE) sur l'incidence des eaux douces distribuées pour la consommation humaine en Alsace, cofinancée par l'Agence Régionale de Santé Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Les discussions du SAGE devront se concentrer prioritairement sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable avec l'objectif de réduire la durée et la sévérité des étiages de la Doller.

Le SAGE devra identifier les éventuels industriels dépendant de la qualité physico-chimique particulière des eaux distribuées à partir de la Doller. Une enquête auprès de ces industriels est en cours.

Le périmètre de gestion des eaux souterraines du SAGE de la Doller ne recouvre pas actuellement la nappe d'accompagnement de la Doller. Il est nécessaire de faire évoluer ce périmètre dans le cadre de la révision du SDAGE en cours pour 2015.

Les préconisations du SAGE devront prendre en compte le caractère d'eau douce des eaux de la Doller leur conférant des qualités gustatives appréciées mais nécessitant d'après le code de la santé publique une mise à l'équilibre préalable.

Il est important pour la CLE de la Doller de se voir confier la gestion de la nappe d'accompagnement de la Doller, actuellement assurée par la CLE III-Nappe-Rhin.

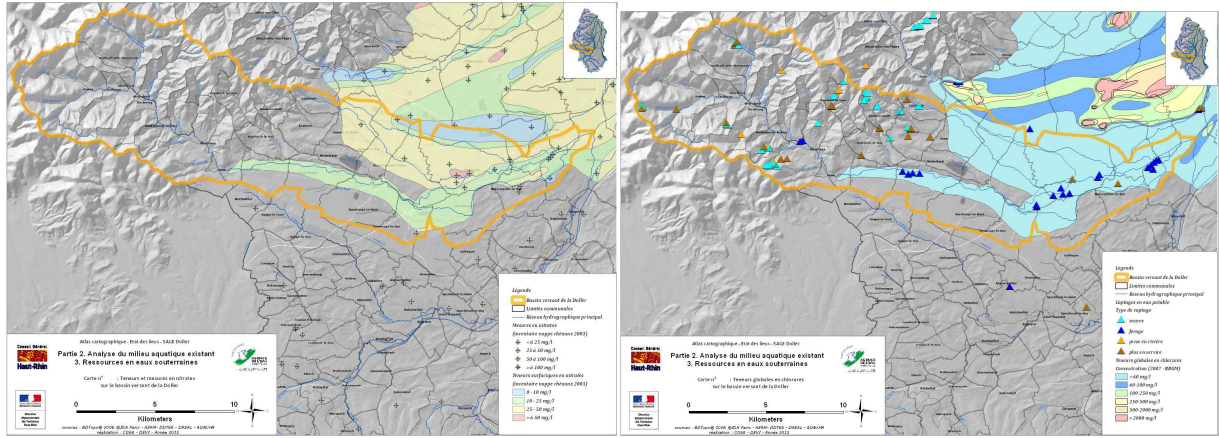
Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de concilier la préservation du débit naturel de la Doller pour les milieux aquatiques en périodes de basses eaux, et la sécurisation de l'alimentation en eau potable du bassin versant et des zones desservies en dehors.

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller

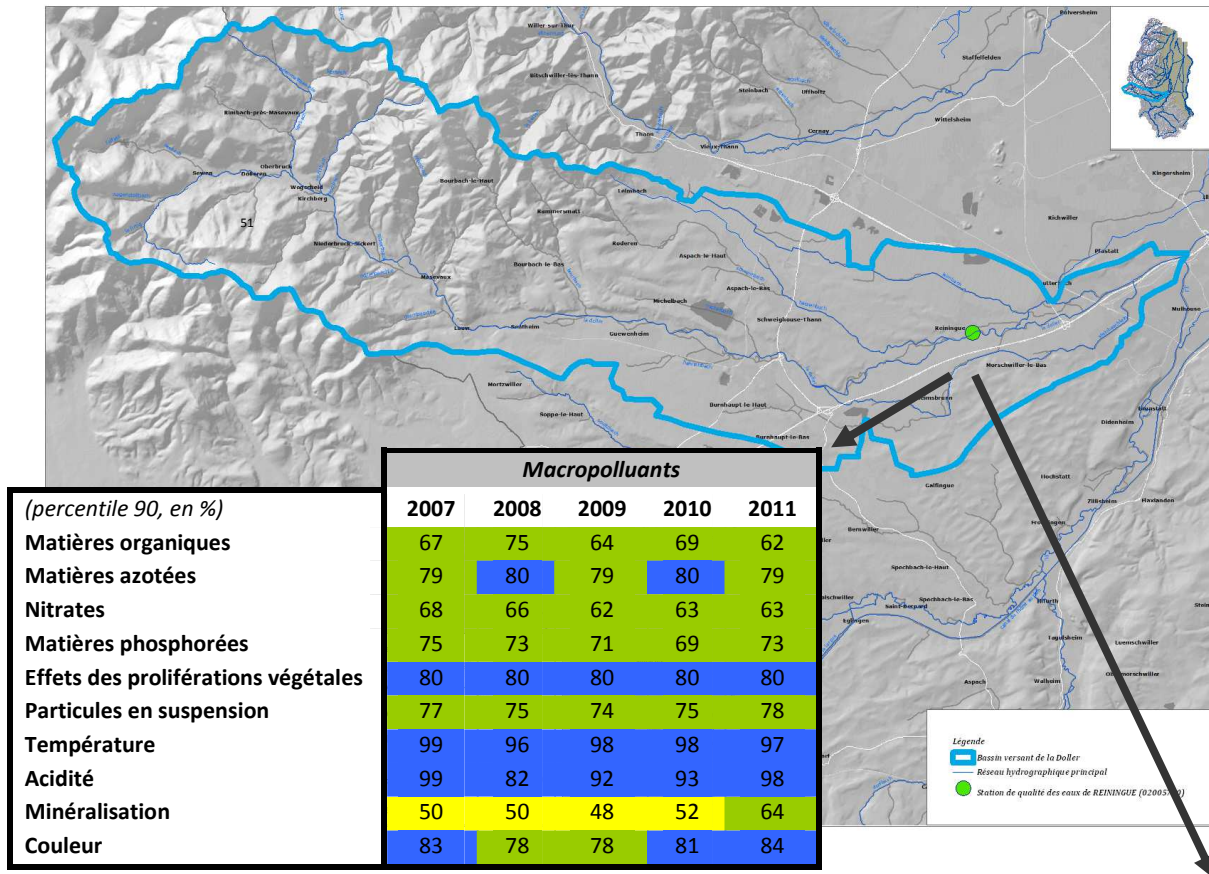
## Thématique « Ressources en eau »

### Enjeu « Qualité des eaux »

**Cartes n° 34 et 37 :**



**Carte n° 23 :**



	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Données générales</b>					
Qualité générale	1B	1B	1B	1B	1B
Oxygène dissous (percentile 90)	77	85	79	81	72
Oxygène dissous mini. (en mg/L)	7.6	9	7.5	7.9	6.9
DBO5 (mg/L)	3	3	3	3	3
DCO (mg/L)	10	10	14	11	9
NH4+ (mg/L)	0.1	0.05	0.05	0.1	0.07

La Doller et sa nappe d'accompagnement sont réputées pour leur eau de qualité.

Cependant la situation n'est pas idéale pour les eaux du Grossruntzgraben à l'aval de BURNHAUPT-LE-BAS et de la Petite Doller. Des rejets d'eaux usées sont présents sur le cours d'eau supérieur de la Doller ; tandis qu'il existe peu de points de mesure de la qualité des eaux de la Doller (unique station à REININGUE) pour suivre les impacts de l'assainissement en basse et moyenne vallée. Il n'existe pas de données disponibles sur les micropolluants.

La Doller est traversée par un pipeline dans une zone sensible, ce qui n'est pas sans risque pour la ressource en eau.

Concernant les eaux souterraines, des substances type nitrates et chlorures sont décelées sur le secteur aval de la Petite Doller et du Leimbach. Les 12 communes de la partie aval du bassin versant sont classées en Zones Vulnérables aux Nitrates (ZNT).

Le SDAGE Rhin-Meuse identifie la nappe d'accompagnement de la Doller comme une zone à préserver en vue de son utilisation pour l'alimentation en eau potable. Il classe l'ensemble des eaux souterraines du bassin versant comme moyennement à fortement vulnérables et relève des pressions phytopharmaceutiques fortes sur les eaux souterraines en aval du Leimbach. La reconquête<sup>49</sup> de la qualité des puits de captage des eaux de la Hardt est exigée pour qu'ils puissent compléter ou pallier les insuffisances des autres ressources disponibles.

Le Service des Eaux de la Ville de Mulhouse a mis en place deux « missions eau » de reconquête de la qualité des puits des eaux de la Hardt et de préservation de la qualité des puits de la Doller. La Chambre d'Agriculture mène avec les exploitants des opérations de sensibilisation sur les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement (« Fertimieux » et « Agrimieux »).

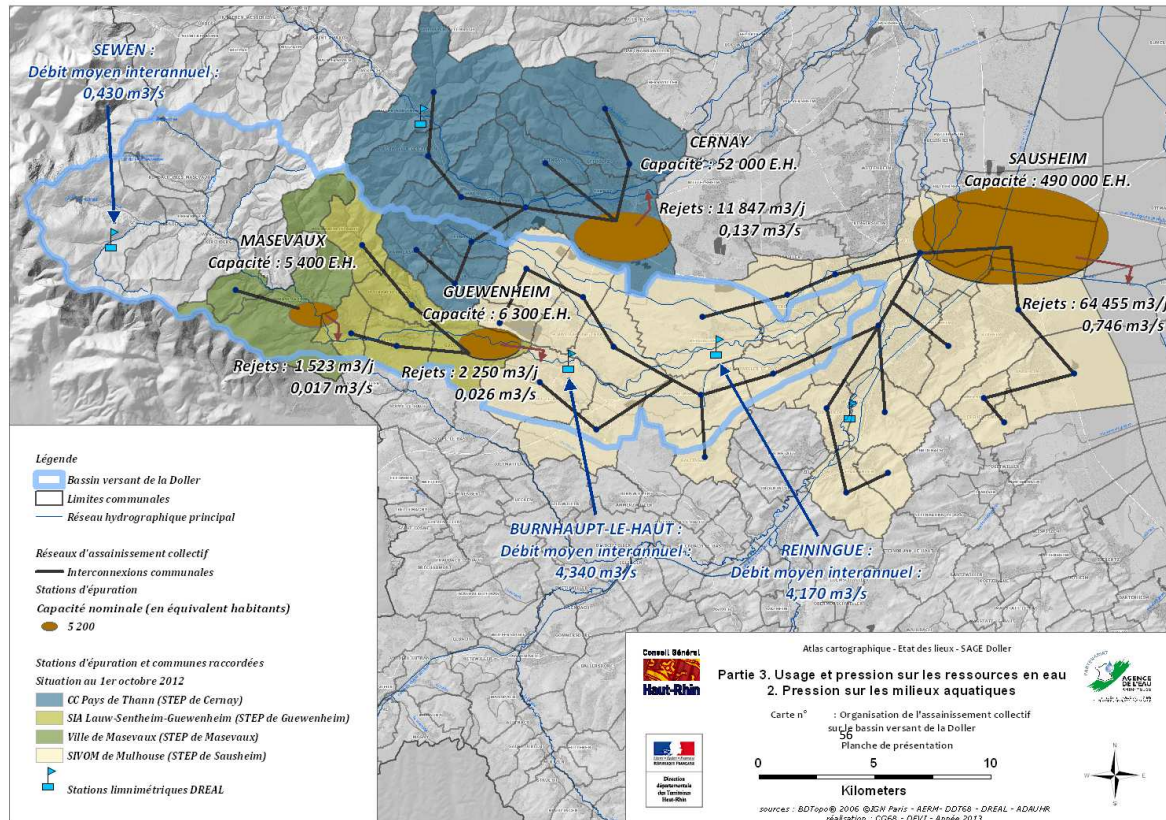
Les actions envisagées par le SAGE de la Doller devront être cohérentes avec les objectifs de qualité sur les eaux souterraines établis par le SAGE Ill-Nappe-Rhin situé en aval.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de s'appuyer sur l'acquisition de connaissances supplémentaires concernant la qualité des eaux de la Doller, et de préserver la qualité des eaux vis-à-vis des pollutions.

Thématique « Pressions sur les milieux aquatiques »

Enjeu « Assainissement des eaux usées »

Carte n° 56 :



L'assainissement collectif est organisé à partir de MASEVAUX et en aval. Chaque commune du bassin versant est dotée d'un plan de zonage de l'assainissement.

Le faible pouvoir épurateur de la tête du bassin versant, et la présence de réservoirs écologiques identifiés par le SDAGE Rhin-Meuse (la Doller amont jusqu'au Seebach, puis la Doller entre GUEWENHEIM et REININGUE), rend nécessaire la mise en œuvre de l'assainissement sur le secteur de la Haute Doller. Sur la basse vallée assainie en collectif, des améliorations sur les eaux claires parasites sont à apporter.

Le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse peuvent apporter des aides financières dans le domaine de l'assainissement non collectif. La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach ne dispose pas encore de service dédié à l'assainissement non collectif (SPANC) mais la réflexion est en cours. Les autres structures en charge de l'assainissement non collectif disposent d'un SPANC opérationnel.

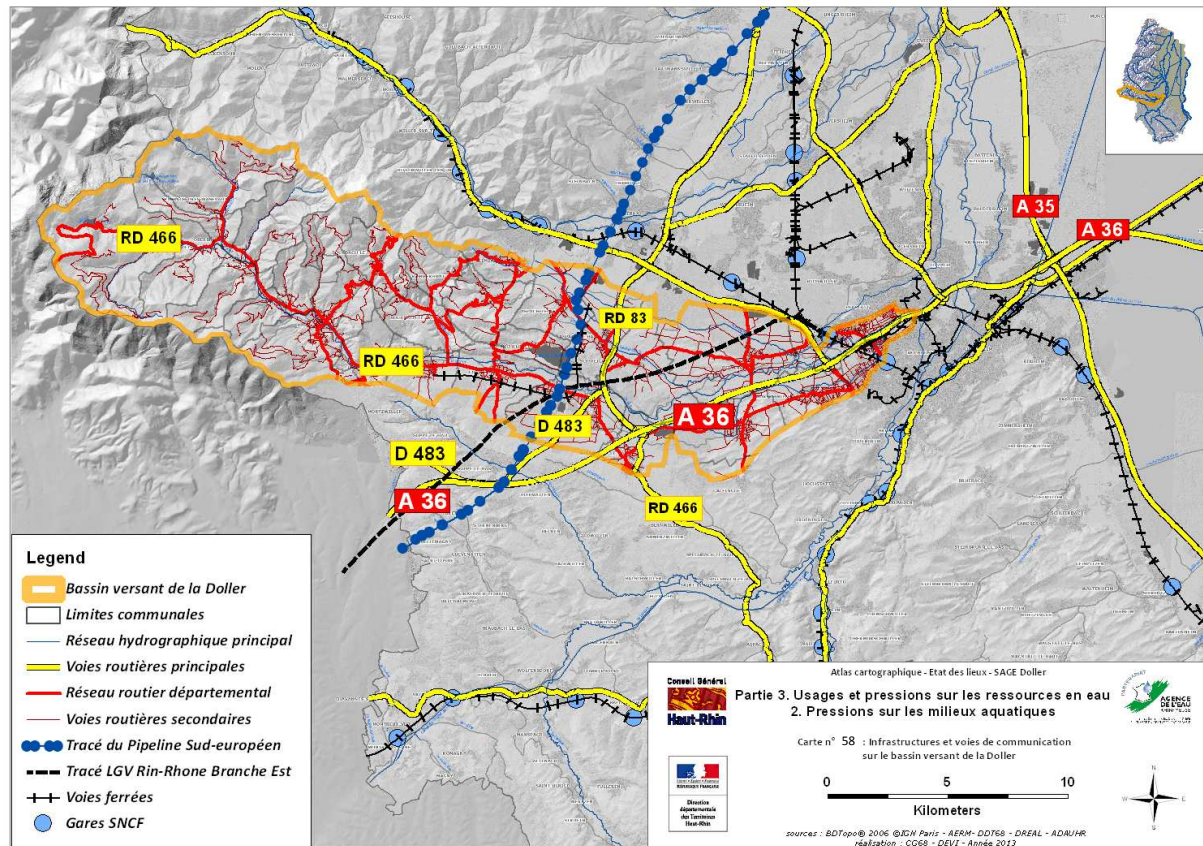
Les actions envisagées devront intégrer les contraintes liées à l'hydrogéologie et à la topographie, ainsi que l'organisation urbaine des villages. Les prises en rivière alimentant en eau potable la haute vallée de la Doller devront également être prises en compte pour garantir la sécurité sanitaire des consommateurs.

Le SAGE de la Doller doit encourager la mise en œuvre effective de l'assainissement des eaux usées sur la haute vallée, et l'amélioration des performances des réseaux de collecte des eaux usées sur la basse vallée.



## Enjeu « Assainissement pluvial »

Carte n° 58 :



Le SDAGE Rhin-Meuse préconise l'infiltration des eaux pluviales non dégradées, les eaux pluviales polluées devant être traitées avant rejet.

Les grandes infrastructures routières en aval du Pont d'Aspach sont dotées d'ouvrages de collecte et de traitement des eaux de ruissellement des voiries avant rejet vers les milieux naturels (autoroute A36, échangeur à Pont d'Aspach et RD83). Toutefois ces dispositifs nécessiteraient une remise à niveau et des entretiens plus réguliers.

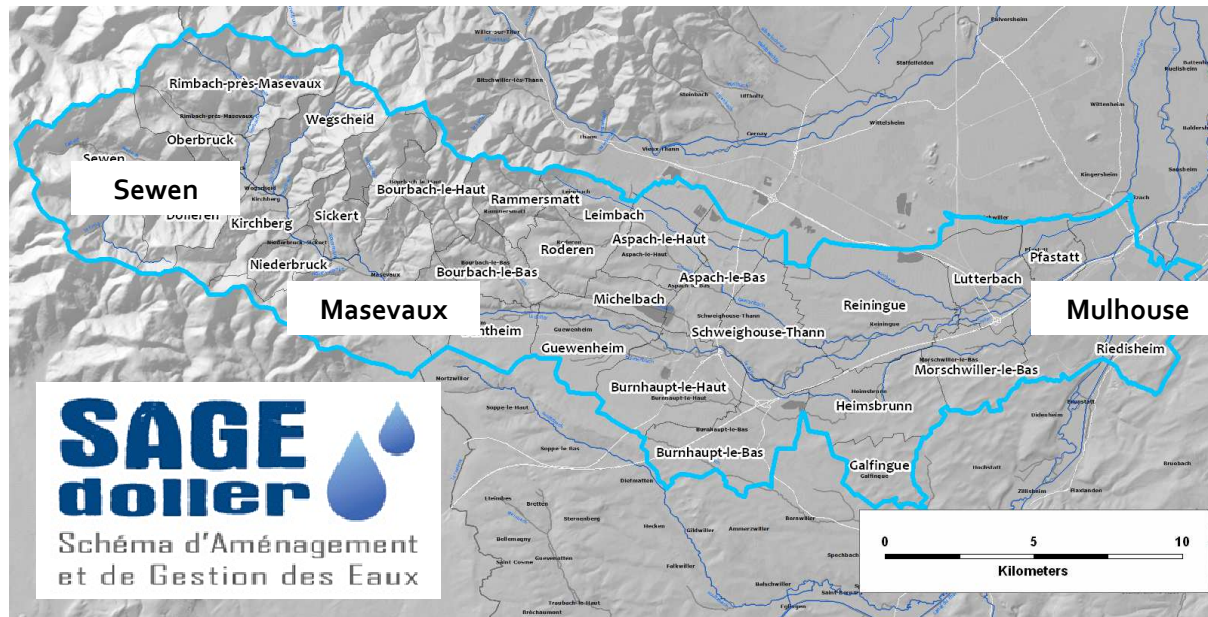
Le cumul des rejets des ouvrages existants présente un risque pour les eaux souterraines vulnérables, notamment pour la nappe d'accompagnement de la Doller très exploitée pour l'alimentation en eau potable. La présence d'infrastructures routières importantes en périmètre de protection rapprochée des puits de captages à MULHOUSE et à GUEWENHEIM devra être prise en compte par le SAGE.

Les actions envisagées du SAGE devront tenir compte de la vulnérabilité particulière des ressources en eau de la basse vallée de la Doller et préconiser les mesures de protection nécessaires à sa préservation.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de préserver la bonne qualité de la nappe de la Doller et d'inciter à la bonne gestion des rejets d'eaux pluviales de voiries dans les périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable.

Généralités

**Enjeu « Communication sur le SAGE et ses enjeux »**



Le SAGE de la Doller est porté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est représentative des usagers, acteurs et élus locaux présents sur le bassin versant. Un logo a été élaboré pour identifier facilement le SAGE.

La CLE dispose pour l'instant de peu de supports directs à la communication, les documents existants étant des supports de travail conçus pour les membres de la Commission Locale de l'Eau.

Le Conseil Général du Haut-Rhin met à disposition de la Commission Locale de l'Eau son Système d'Information Géographique (SIG) [www.infogéo68.fr](http://www.infogéo68.fr) pour la mise en ligne de documents et de données cartographiques. Des lettres d'information régulières et des articles dans la presse seront les outils de communication à privilégier. Il conviendra également de participer aux réseaux d'animation existants (GERPLAN, Chambre d'Agriculture, Missions Eau, Commission Développement Durable de la Chambre de Commerce et d'Industrie, SDIS, etc.).

Les supports de communication devront prendre garde à ne pas rester dans la technicité de la thématique et à ne pas surcharger d'information le public.

Le SAGE de la Doller doit avoir pour objectif de porter les enjeux et fédérer tous les acteurs pour mettre en place une dynamique locale en faveur de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.